



Charte

pour améliorer l'accueil des conducteurs sur les sites de livraison

L'industrie du transport routier est l'épine dorsale de notre économie et joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne et la mobilité des personnes. Toutefois, le secteur est confronté à de graves défis sociaux, des défis pour l'emploi comme économiques et connaît une grave pénurie de conducteurs, qui n'a été atténuée que temporairement par l'impact de la pandémie covid-19.

En tant que parties prenantes de l'industrie, nous nous engageons à inverser cette tendance et prenons des mesures pour accroître l'attractivité du secteur et mettre en évidence la qualité des emplois disponibles. L'Union internationale du transport routier (IRU), le Conseil européen des expéditeurs (CES) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) ont uni leurs forces et travaillent ensemble pour améliorer sensiblement la situation actuelle, à commencer par cette charte.

L'objectif principal de cette charte est d'améliorer le traitement des conducteurs sur les sites de chargement et de déchargement et ainsi d'améliorer les conditions de travail, d'accroître l'efficacité opérationnelle et, en fin de compte, de contribuer à rendre la profession de conducteur plus attractive.

Nous reconnaissons l'importance d'adhérer à des valeurs communes et de promouvoir la coopération sur le terrain, afin de relever efficacement les défis actuels auxquels nous sommes confrontés. Notre partenariat repose donc sur les principes communs suivants:

- Le transport routier est vital pour la mobilité, la chaîne d'approvisionnement et l'économie mondiale.
- Les conducteurs professionnels sont un atout clé dans la chaîne d'approvisionnement.
- La gravité et l'urgence de la pénurie de chauffeurs professionnels nécessitent une action urgente de la part d'une alliance plus large d'intervenants.
- Le traitement des chauffeurs sur les lieux de livraison est l'un des éléments clés pour améliorer l'attractivité de la profession, et ainsi lutter contre la pénurie de conducteurs.
- La conformité juridique et le respect mutuel demeureront au cœur de nos valeurs communes.

Toutes les parties prenantes intéressées de l'industrie sont encouragées à se joindre à l'initiative et à montrer l'exemple. Les signataires contribueront à faire de l'industrie du transport routier un meilleur endroit où travailler et devront s'engager à améliorer les conditions de travail actuelles.

Joignez-vous à l'IRU, à l'ETF et à l'ESC en signant la Charte et engagez-vous à améliorer le traitement des conducteurs dans les locaux de l'entreprise.



Engagements pour toutes les parties

- Assurer une communication respectueuse et non discriminatoire entre toutes les parties impliquées dans les opérations de collecte, de livraison et de transport.
- Planifier et exécuter les opérations de manière sûre, sécurisée et efficace.
- Informer en temps utile les parties concernées de tout changement susceptible d'affecter une opération, y compris les arrivées prématurées ou les retards.
- Fournir des points de contact auxquels les parties peuvent signaler les arrivées prématurées ou les retards, ainsi que les urgences et les incidents.
- Assurer la confiance mutuelle et la coopération entre toutes les parties impliquées dans les opérations de transport.
- Veiller à ce que les conducteurs aient un accès facile et sûr aux équipements et installations sanitaires afin de favoriser leur bien-être pendant et après la pandémie COVID-19.

Engagements pour les chargeurs

- Fournir aux conducteurs l'accès à des installations sanitaires adaptées aux hommes et aux femmes et à d'autres installations sur place, telles que des salles de pause et des cafétérias, qui répondent aux normes et sont proportionnées à la taille des installations de livraison, et veiller à ce que ces installations soient installées et exploitées correctement.
- Fournir sur place un personnel correctement formé pour les activités de chargement et de déchargement.
- Fournir aux chauffeurs un accès à un parking sûr et sécurisé (de nuit si possible) adapté aux poids lourds.
- Garantir la sécurité des conducteurs dans les locaux des expéditeurs en veillant à ce que les zones appropriées soient bien éclairées, que les zones piétonnes et les zones d'attente soient clairement signalées et qu'il y ait suffisamment d'espace pour que les camions puissent manœuvrer.
- Veiller à ce que les infrastructures susmentionnées (installations sanitaires accessibles, zones piétonnes et aires de stationnement suffisantes, spacieuses, bien éclairées, sûres et sécurisées) soient prévues lors de la construction de nouveaux sites.
- Assurer l'efficacité et la rapidité globales des opérations de ramassage, de livraison et de transport en attribuant des créneaux pour éviter les files d'attente aux portes, ainsi qu'en communiquant et en réattribuant des créneaux en cas de retard/incident.
- Tenir compte des contraintes de temps de conduite et de travail lors de la planification de la gestion des rampes et de l'attribution des créneaux.



- Fournir des documents précis en temps utile, réduire le plus possible les temps de chargement/déchargement et faciliter l'intégration de ces périodes dans le temps de travail global des conducteurs, en tenant compte des contraintes réglementaires.
- Assurer la disponibilité d'un personnel qualifié suffisant pour traiter les livraisons et aider les conducteurs, y compris en dehors des heures normales de chargement/déchargement.
- Garantir des opérations sûres et sécurisées sur le site en donnant des instructions claires comprenant les caractéristiques pertinentes de l'installation et des mises à jour sur l'état du chargement, et en supervisant étroitement toutes les opérations dans la mesure du possible.
- Prévoir des fenêtres de livraison flexibles en bon accord entre les parties, en tenant compte des facteurs externes qui pourraient influencer les opérations.
- Reconnaître les règles relatives aux temps de conduite et de repos, au temps de travail et aux tachygraphes afin de minimiser les mouvements internes lors de toute opération de chargement ou de déchargement.

Engagements pour les opérateurs de transport

- Fournir les camions nécessaires et appropriés, adaptés à l'usage prévu, pour faciliter les tâches de chargement et de déchargement, conformément aux obligations contractuelles.
- Fournir la formation nécessaire et appropriée et veiller à ce que les conducteurs bénéficient de dispositions contractuelles équitables et conformes à la législation.
- Fournir au conducteur des informations claires et concises sur les sites de livraison, si ces informations sont disponibles à l'avance.
- Sensibiliser les conducteurs aux spécificités de l'opération de transport/de livraison, y compris l'impact potentiel sur leur temps de conduite et de travail, et à la nécessité d'informer les travailleurs sur la rampe suffisamment à l'avance de leur temps de conduite/travail restant ou des pauses nécessaires

Engagements pour les conducteurs

- Utilisez les installations des chargeurs avec respect, notamment les sanitaires, les salles de pause et les cafétérias.
- Respecter les consignes de sécurité et autres instructions.
- Communiquer en temps réel les incidents, les arrivées précoces ou tardives, les problèmes liés aux produits et les opérations de chargement et de déchargement.
- Éviter les mouvements de véhicules "stop-and-go" à l'approche de la rampe afin de limiter le temps de conduite.
- Informez les travailleurs de la rampe suffisamment à l'avance, sur le temps de conduite ou de travail restant ou des pauses nécessaires.